



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	11
VOTANTS	13

**Étaient présents :** Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Fabien FAMARCHI, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

**Étaient absents :** Loïc GILLET et Boris BESSEY.

**Pouvoirs déposés** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Pascale HOULÈS-THOMARAT – Mandataire : Sophie VACHOT

Mandant : Virginie CUOQ – Mandataire : Karine MATHEY

**Secrétaire élu** : Fabien FAMARCHI

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202947-20230403-DCM2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023**

Suite au débat d'orientations budgétaires lors de la précédente séance, l'adjoint en charge des finances présente le budget primitif 2023 de la Commune pour approbation par les membres du conseil municipal.

#### **Budget Commune :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	169 150,00 €	013 - Atténuations de charges	10 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	363 990,00 €	70 - Ventes de prestations de services	86 040,00 €
014 - Atténuations de produits	79 510,00 €	73 - Impôts et taxes	663 076,00 €

023 - Virement à la section d'investissement	135 226,86 €	74 - Dotations et participations	26 393,12 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 992,50 €
65 - Autres charges de gestion courante	114 972,36 €	75 - Autres produits de gestion courante	70 000,00 €
66 - Charges financières	25 250,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	002 - Résultat reporté	39 297,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 599,22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>900 599,22 €</b>

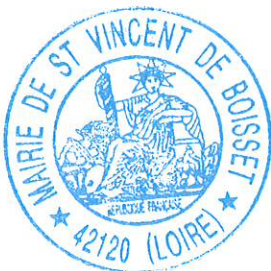
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
016 - Emprunts et dettes assimilées	37 400,00 €	021 - Virement de la section d'exploitation	135 226,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 992,50 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	16 503,00 €	10 - Immobilisations corporelles	408 963,72 €
21 - Immobilisations corporelles	471 131,67 €	13 - Subventions d'investissement	418 554,91 €
23 - Immobilisations en cours	296 732,36 €	16 - Emprunts et dettes assimilées <i>(cautionnements reçus)</i>	0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	78 779,00 €		
001 - Résultat reporté	67 206,96 €		
<b>TOTAL</b>	<b>972 745,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>972 745,49 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 900 599,22 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 972 745,49 €.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Vote le budget primitif 2023 Commune équilibré à 900 599,22 € en section de fonctionnement et à 972 745,49 € en section d'investissement, soit un budget total de 1 873 344,71 €.**

**Le secrétaire,  
Fabien FAMARCHI**



**Hervé DAVAL,  
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

